



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 7 août 2023 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présente M^{me} Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe et greffière adjointe. M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière est absente.

Le maire débute la séance en mentionnant que dans le dossier de la passerelle des Pionniers, la firme Tetra Tech recommande le remplacement complet de la passerelle. Considérant les coûts reliés à ce remplacement, le conseil n'ira pas de l'avant avec cette possibilité.

Première période de questions

Une des dix personnes présentes s'exprime sur le sujet suivant :

- Sujet 42 - Précisions sur la demande.

2023-444

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

42. Demande de dérogation mineure - 800, rue Jacques-Cartier Sud.

Procès-verbaux

2023-445

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 31 juillet 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 31 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 31 juillet 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale adjointe et greffière adjointe soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 31 juillet 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2023-446

Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût - Avis de motion

Document : Projet de Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût.



M. Jean-Yves Boulianne donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût* afin de permettre le paiement de ces travaux.

2023-447 **Dépôt du projet de *Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût***

Document : *Projet de Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût.*

2023-448 ***Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330* afin de le mettre à jour.

2023-449 **Dépôt du projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330***

Document : *Projet de Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330.*

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement concernant la circulation et le stationnement - RM-330.*

2023-450 ***Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* afin d'adopter ce nouveau règlement qui vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à la réglementation d'urbanisme.

2023-451 ***Adoption du projet de Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble***

Document : *Projet de Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-452 *Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.*

M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble*, afin d'adopter ce nouveau règlement qui vise à réaliser une planification détaillée de certaines parties du territoire, en vue d'un développement futur.

2023-453 *Adoption du projet de Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble*

Document : *Projet de Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-454 *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Grandes affectations) - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Grandes affectations).*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Grandes affectations)* afin d'y ajouter deux zones de plan d'aménagement d'ensemble.

2023-455 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Grandes affectations)*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Grandes affectations).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 453 adoptant le plan d'urbanisme de la Ville de Farnham (Grandes affectations)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-456 ***Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses).*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)* afin, entre autres, d'ajouter une catégorie pour les permis de construction de balcon, galerie, patio et perron et des dispositions sur la coupe d'assainissement, d'éclaircie, de récupération et de succession.

2023-457 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-458 ***Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Dispositions diverses) - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Dispositions diverses).*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Dispositions diverses)* afin, entre autres, d'assujettir des interventions supplémentaires aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et ajouter des critères d'évaluation des projets industriels.

2023-459 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Dispositions diverses)***

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Dispositions diverses).*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement modifiant le Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-460 Adoption du Règlement 665 relatif au traitement des élus municipaux

Document : *Règlement 665 relatif au traitement des élus municipaux.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 3 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de présentation du projet de règlement a été publié le 4 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des élus municipaux que le *Règlement 665 relatif au traitement des élus municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale

2023-461 Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de nouveaux employés cadres;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que, sous la supervision constante du maire, l'Organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Farnham soit définie comme suit :

Poste	Responsable	Substitut
Coordonnateur	Marielle Benoit	-
Coordonnateur adjoint	Roxanne Roy Landry	-
Registre des opérations	Josianne Monty	Karina Hachey
Coordonnateur de site	Patrick Morin	Steve Joncas
Incendie	Steve Joncas	Maurice Dubois
Administration et finances	Julie Laguë	Josianne Monty



Poste	Responsable	Substitut
Télécommunications et informatique	Éric Tremblay	Jean-François Gervais
Ressources humaines et services aux familles des intervenants	Geneviève Simard-Adam	Gabrielle Tringle
Communications	Annie Lévesque	Karine Lambert
Travaux publics et transport	Mark Fontaine	Martin Fontaine
Services aux sinistrés	Claudie Bussièrès	Sylvain Lapointe
Génie et urbanisme	Jennika Rodrigue Lacasse	Guillaume Van Herck
Traitement de l'eau	Alain Baril	Martin Lauzon
Approvisionnement	Kim Racicot	Isabelle Pedneault

QUE la résolution 2023-092 soit abrogée à toutes fins que de droit.

Grefte et affaires juridiques

2023-462

Don du lot 6 378 664 du cadastre du Québec - 135, rue Saint-André Sud - Centre d'arts

CONSIDÉRANT que la signature de l'acte notarié devait être faite avant le 31 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la signature de l'acte notarié confirmant le don du Centre d'arts au Centre d'action bénévole de Farnham et à la Maison communautaire de Farnham soit signé au plus tard le 30 septembre 2023.

QUE la Ville de Farnham doit être avisée au moins trente jours avant ladite signature.

QUE la résolution 2023-362 soit modifiée en ce sens.

2023-463

Rue Welch - Modification d'une servitude d'aqueduc

Document : Acte notarié portant le numéro 27 222 095, circonscription foncière de Missisquoi.

CONSIDÉRANT que dans la servitude d'aqueduc de la rue Welch (Acte 27 222 095, circonscription foncière de Missisquoi), il est mentionné que les clôtures sont interdites dans l'assiette de celle-ci;

CONSIDÉRANT que de nouvelles dispositions sont maintenant adoptées concernant les clôtures;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'acte 27 222 095, circonscription foncière de Missisquoi, soit modifié en ajoutant à la section Restrictions, propriétaire du fonds servant, le texte suivant :



"Une clôture pourra cependant être installée dans l'assiette de la servitude. Si des travaux exigent son déplacement, à moins de travaux d'urgence, un avis de quarante-huit heures sera transmis au propriétaire qui devra la déplacer et replacer lui-même à ses frais. Advenant que le déplacement de la clôture ne soit pas fait dans le délai prescrit pour le début des travaux, le propriétaire du fond dominant pourra l'enlever en agissant de façon diligente, mais ne pourra être tenu responsable de bris ou dommages causé à ladite clôture. Il ne sera pas tenu de remettre la clôture à sa place et ne pourra être tenu à aucun dédommagement. Une validation, préalablement à l'installation, devra être faite sur place avec le Service des travaux publics qui identifiera l'emplacement de la conduite et la distance requise entre celle-ci et la clôture."

QUE M^e Diane Lépine, notaire, soit mandatée pour la rédaction de cette modification.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances

2023-464

Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 3 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que la prime d'assurance responsabilité a été plus élevée que prévue au budget;

CONSIDÉRANT le dénouement récent d'un litige datant de 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Postes budgétaires de provenance	Montant	Poste budgétaire à augmenter
01-211-11-000	33 100 \$	02-190-00-422
02-190-00-995	17 900 \$	02-390-20-411

2023-465

Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau et pourvoyant à un emprunt de 1 468 800 \$ pour en acquitter le coût - Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT le remplacement des infrastructures à venir de la rue Comeau;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué lorsque ceux-ci seront terminés;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 1 468 800 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux d'infrastructures à venir de la rue Comeau.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-466

Règlement 653 décrétant une dépense maximale de 2 800 000 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'acquisition de gré à gré de lots aux fins de les céder au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans le cadre de la construction d'une école - Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT l'achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour cet achat sera effectué après la signature de l'acte notarié;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 2 800 000 \$ afin de pourvoir à l'achat d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2023-467

Programme Rénovation Québec 2023-2024 - Annulation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a participé à ce Programme pendant près de vingt ans;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseiller d'annuler la participation de la Ville de Farnham au Programme Rénovation Québec 2023-2024.

QUE la résolution 2022-696 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2023-468

Travaux de la rue de la Tourbière - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 25 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre la compagnie 2847-3320 Québec inc. et la Ville de Farnham pour l'ouverture de la rue de la Tourbière;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de la rue de la Tourbière à la compagnie 2847-3320 Québec inc. au montant de 161 345,05 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.



2023-469 Travaux d'ouverture de la rue Donahue - Paiement 4

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 18 juillet 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux d'ouverture de la rue Donahue à la compagnie G. J. Ménard aménagement paysager inc. au montant de 68 814,25 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 6 650,17 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2023-470 Comptes à payer et états des revenus et dépenses au 1^{er} août 2023

Documents : Listes de chèques et états des revenus et dépenses au 1^{er} août 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 648 327,78 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 575 072,98 \$.

QUE les états des revenus et dépenses au 1^{er} août 2023 soient approuvés.

2023-471 Location d'un photocopieur

Document : Dossier de la trésorière daté du 5 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que le photocopieur du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville doit être remplacé;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire la location d'un nouveau photocopieur Kyocera TA-6054, pour les bureaux situés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, de la compagnie Copicom, au coût mensuel de 139 \$, excluant les taxes, pour une période de soixante mois.

QUE les frais relatifs au nombre de copies soient ajoutés à ce tarif de location, lesquels sont de 0,006 \$ par copie noir et blanc et de 0,04 \$ par copie couleurs, excluant les taxes.

QUE la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-527.



2023-472

Programme d'aide financière pour l'aménagement de jardins de pluie

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 17 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham s'est dotée d'un programme d'aide financière pour l'aménagement de jardins de pluie;

CONSIDÉRANT qu'il y a une augmentation des eaux de ruissellement dû au changement climatique;

CONSIDÉRANT que des travaux de raccordement de gouttières existantes permettraient l'optimisation des aménagements de jardins de pluie auprès de la population;

CONSIDÉRANT que la bonification des dépenses admissibles en y incluant l'installation de rallonge n'augmenterait pas les sommes disponibles dans le cadre du programme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'adopter les modifications proposées au Programme d'aide financière pour l'aménagement de jardins de pluie, soit l'ajout du prolongement des gouttières vers le jardin de pluie comme dépense admissible.

QUE la résolution 2022-273 soit modifiée en ce sens.

Ressources humaines

2023-473

Nomination temporaire - Service des travaux publics - Équipe voirie

CONSIDÉRANT que dans la semaine du 3 au 6 juillet dernier, le chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe voirie était en vacances;

CONSIDÉRANT qu'avec la collecte des gros rebuts, un chef d'équipe était nécessaire;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier la nomination temporaire de M. Richard Harbec à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics - Équipe voirie, du 3 au 6 juillet 2023.

QUE le salaire et autres avantages sociaux soient ceux établis à la convention collective présentement en vigueur.

2023-474

Embauche d'un pompier

CONSIDÉRANT que M. Matthieu Rollin-Capocci a terminé sa formation Pompier 1;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Matthieu Rollin-Capocci à titre de pompier au Service de sécurité incendie.

QUE la période de probation de M. Rollin-Capocci débutera lors de sa première journée de travail à ce titre.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.



2023-475 Embauche d'un pompier recrue

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M. Patrick Courtemanche à titre de pompier recrue au Service de sécurité incendie, conditionnellement au dépôt d'une preuve de résidence.

QUE M. Courtemanche devra suivre et réussir la formation Pompier 1 dans un délai de vingt-quatre mois à compter de ce jour.

QUE le salaire et autres avantages soient ceux décrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2023-476 Club de hockey Cuisine Action de Farnham - Renouvellement de l'entente de publicité

Document : Projet d'entente.

CONSIDÉRANT que les représentants de l'équipe de hockey Cuisine Action de Farnham désirent reconduire l'entente de publicité;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le renouvellement, pour la saison 2023-2024, de l'entente de publicité avec le Club de hockey Cuisine Action de Farnham, avec modifications.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Travaux publics

2023-477 Travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions de la directrice générale adjointe et greffière adjointe et analyse de la conformité administrative de la directrice générale et greffière datés du 7 août 2023.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, quatre soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	7 888 093,89 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	8 460 000 \$
MSA Infrastructures inc.	9 083 759,69 \$
T.G.C. inc.	9 340 000 \$



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier soit octroyé à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au coût de 7 888 093,89 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2023-478 Travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions de la directrice générale et greffière daté du 24 juillet 2023 et analyse de la conformité administrative de la directrice générale adjointe et greffière adjointe daté du 7 août 2023.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Environnement routier NRJ inc.	575 876,15 \$
Allen entrepreneur général inc.	699 900 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux de réfection d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite soit octroyé à la compagnie Environnement routier NRJ inc. au coût de 575 876,15 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2023-479 Travaux du chemin du Golf - Contrôle qualitatif des matériaux

Document : Dossier du chargé de projets daté du 3 juillet 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux des travaux du chemin du Golf à la firme Les Services exp inc. au montant de 22 625 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2023-480 Travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement au centre-ville - Surveillance des travaux

Document : Dossier du chargé de projets daté du 1^{er} août 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le mandat de surveillance des travaux de réfection d'une partie du mur de soutènement au centre-ville à la firme Tetra Tech au montant de 34 450 \$, excluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2023-481 Achat de sel de déglacage pour l'année 2024

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 3 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham fait partie d'un regroupement d'achat piloté par l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes et analysées par l'Union des Municipalités du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat d'achat d'environ quatre cents tonnes de sel de déglacage pour l'année 2024 à Mines Seleine, division de Sel Windsor ltée au coût de 99,39 \$ la tonne incluant le transport, excluant les taxes.

QUE seules les quantités réellement achetées seront payées.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

Incendie

2023-482 Municipalité de Saint-Alexandre - Entente d'entraide incendie

Document : Dossier de la directrice générale et greffière daté du 25 juillet 2023.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la nouvelle entente d'entraide incendie à intervenir avec la Municipalité de Saint-Alexandre.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice général et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Planification et aménagement du territoire

2023-483 Rue de la Tourbière - Obtention d'un certificat d'autorisation

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 19 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé l'ouverture de la rue de la Tourbière sur le lot 6 436 414 du cadastre du Québec phase 1A et 1B (Résolution 2021-559);

CONSIDÉRANT qu'un chemin d'accès doit être aménagé, à l'extrémité de la rue de la Tourbière phase 1A, afin de pouvoir entretenir le système de gestion des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir aménager ledit chemin d'accès, la Ville de Farnham doit détruire un petit milieu humide;



CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit mandater une firme pour déposer la demande d'obtention d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit payer les frais éligibles de 2 020 \$ requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer un mandat à la firme Les Services exp inc. et de permettre à celle-ci de déposer, pour et au nom de la Ville de Farnham, toute demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à signer tous les documents exigés dans le cadre de cette demande de certificat d'autorisation pour la destruction d'un petit milieu humide.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer les frais éligibles pour le dépôt d'une telle demande, soit un montant de 2 020 \$.

QUE la Ville de Farnham s'engage à payer, s'il y a lieu, le montant de la contribution financière exigible à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, établis en vertu du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, dont le montant maximal est estimé à 3 800 \$.

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-400-00-721.

2023-484

Demande de dérogation mineure - 397, boulevard de Normandie Sud

Document : Résolution CCU-230711-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

La directrice générale adjointe et greffière adjointe fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'agrandir un garage détaché pour une superficie totale de 74,6 m², alors que la réglementation en vigueur autorise une superficie maximale de 60 m² pour un garage détaché pour une superficie de terrain entre 0 m² et 1 499 m².

CONSIDÉRANT que le garage actuel pourrait être agrandi tout en respectant la superficie maximale autorisée;

CONSIDÉRANT qu'une remise est également présente sur la propriété;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement proposé représente près de 25 % de superficie de plus que ce que la réglementation permet;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 12 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 397, boulevard de Normandie Sud, lots 4 354 858 et 6 528 970 du cadastre du Québec, visant à permettre l'agrandissement du garage détaché de 27,81 m² pour que la superficie totale du garage soit de 74,6 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 60 m².

2023-485 Demande de dérogation mineure - Lot 5 845 763 du cadastre du Québec - Rue Longtin

Document : Résolution CCU-230711-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

La directrice générale adjointe et greffière adjointe fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de construire deux garages détachés d'une superficie totale de 184,02 m² pour un bâtiment principal multifamilial de six logements, alors que le *Règlement 458 de zonage* permet une superficie totale maximale pour des garages détachés de 150 m²;

CONSIDÉRANT que la demande, telle que présentée, propose une superficie de surfaces imperméables importantes, soit près de 30 % de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT que l'implantation proposée pour les garages amène plus de superficie d'asphalte;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 12 juillet 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 5 845 763 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction du premier garage d'une superficie de 73,67 m² et du deuxième de 110,51 m², pour un total de superficie de garage de 184,02 m², alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une superficie maximale de 150 m² pour un bâtiment multifamilial de six logements.

QU'une nouvelle demande soit déposée et que celle-ci présente les garages implantés parallèlement au bâtiment principal, face aux cases de stationnement.

2023-486 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 188, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-230711-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une nouvelle enseigne détachée sur la propriété sise au 188, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la calligraphie proposée est de qualité;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une nouvelle enseigne détachée au 188, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2023-487

Demande permis - Rénovation - 477, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-230711-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'ajouter une rampe au centre de l'escalier principal du bâtiment sis au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que la rampe proposée est de même modèle que celles existantes;

CONSIDÉRANT que la rampe permet une meilleure utilisation des escaliers;

CONSIDÉRANT que les escaliers nécessiteraient des réparations;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour installer une rampe aux escaliers principaux sur le bâtiment sis au 477, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

QU'une vérification des escaliers soit faite en ce qui a trait au respect des normes du *Code de construction*.

2023-488

Demande permis - Rénovation - 704, boulevard Kirk

Document : Résolution CCU-230711-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover le bâtiment sis au 704, boulevard Kirk en remplaçant le revêtement de déclin existant et peindre la galerie avant;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés sont de qualités et s'agencent avec le secteur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour rénover le bâtiment sis au 704, boulevard Kirk en remplaçant le revêtement de déclin existant et peindre la galerie avant, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2023-489

Demande permis - Rénovation - 344, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-230711-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de rénover le garage détaché sur la propriété sise au 344, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité et s'agencent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que seulement une partie du garage a été endommagé par l'incendie;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour rénover le garage détaché sur la propriété sise au 344, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que tout le revêtement de déclin existant soit remplacé.
- Que la partie supérieure de la façade du garage en revêtement de tôle verticale soit également remplacée ou peinte dans les mêmes teintes que le nouveau revêtement proposé.

2023-490

Demande permis - Construction - 344, rue Saint-Joseph

Document : Résolution CCU-230711-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un bâtiment principal bifamilial sur la propriété sise au 344, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité et s'agencent au secteur;

CONSIDÉRANT que les couleurs proposées sont similaires à celle des bâtiments du voisinage;

CONSIDÉRANT que le modèle de fenêtre proposé est différent de ceux présents dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;



CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment principal bifamilial sur la propriété sise au 344, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

QU'il est proposé que le modèle de fenêtre puisse être de type "guillotine" et qu'un bardeau pâle pourrait être choisi pour la toiture pour réduire l'effet de chaleur causé par celle-ci.

2023-491

Demande permis - Construction - 1500, rue Pelletier

Document : Résolution CCU-230711-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise en cour arrière sur la propriété sise au 1500, rue Pelletier;

CONSIDÉRANT que les matériaux proposés sont de qualité et s'agencent au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la porte et les fenêtres ne sont pas de même couleur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour la construction d'une remise en cour arrière sur la propriété sise au 1500, rue Pelletier, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition que la porte de la remise soit de couleur noire comme les fenêtres.

2023-492

Projet intégré d'habitations - Actuellement les 1616 et 1656, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-230711-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 11 juillet 2023.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire huit résidences trifamiliales en projet intégré d'habitation sur les lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec soit les propriétés sises au 1616 et 1656, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le projet similaire avec sept triplex a été accepté;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un huitième triplex ajoute des surfaces minéralisées;

CONSIDÉRANT que la proposition intègre une partie de pavé alvéolé;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte l'ensemble des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale*;



CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour la construction de huit résidences trifamiliales en projet intégré d'habitation sur les lots 4 353 731 et 4 355 263 du cadastre du Québec soit les propriétés sises au 1616 et 1656, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel soit soumis lors de la demande de permis de construction.
- Qu'un plan de gestion des eaux réalisé par un professionnel soit soumis lors de la demande de permis de construction.

Représentation

2023-493 **Fédération régionale des organismes sans but lucratif d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie - Colloque**

Document : Lettre de M^{me} Ivelina Nikolova datée du 11 juillet 2023.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M. Patrick Melchior et M^{me} Nathalie Dépeault à assister au colloque de la Fédération régionale des organismes sans but lucratif d'habitation de la Montérégie et de l'Estrie tenu le 20 septembre 2023 à Châteauguay, au coût de 75 \$ chacun.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2023-494 **Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Tournoi de golf 2023**

Document : Courriel daté du 18 juillet 2023.

CONSIDÉRANT le partenariat de la Ville de Farnham avec la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déléguer MM. Patrick Melchior et Daniel Campbell au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi tenu le 19 septembre 2023 au Club de golf de Cowansville, au coût de 225 \$ chacun.

QUE M^{mes} Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette seront présentes au souper au coût de 125 \$ chacune.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



Appui

2023-495

Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Projet d'évaluation de la coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi - Appui

Document : Résolution 271-0623 de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi datée du 20 juin 2023.

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

CONSIDÉRANT qu'un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

CONSIDÉRANT l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales;

CONSIDÉRANT que la partie 1 - Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que les vingt et une Municipalités du territoire de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire se joindre aux autres Municipalités participantes de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de désigner la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins.

QUE la Ville de Farnham s'engage à participer et à collaborer audit projet en prestation de temps employé et services.



D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité Axe - Coopération intermunicipale.

Seconde période de questions

Une des dix personnes présentes s'exprime sur le sujet suivant :

- Étude du ministère des Transports sur les feux de circulation pour l'intersection des routes 104 et 235.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- Héma-Québec organise une collecte de sang à la caserne le mardi 22 août, de 13 h 30 à 19 h 30. Prenez rendez-vous dès maintenant au 1 800 343-7264 ou sur Internet au hema-quebec.qc.ca

M. Daniel Campbell

- Le dernier film en plein air sera diffusé le vendredi 18 août au coucher du soleil, au parc Israël-Larochelle (777, rue Principale Est). Nous vous présenterons l'aventure épique du *Chat Potté : Le dernier vœu*, un film pour toute la famille! Apportez votre chaise, votre couverture et vos collations! Encore une fois, surveillez la page Facebook de Farnham en culture pour connaître la décision en cas de mauvaise température.

M^{me} Sylvie Ouellette

- Pour le dernier Mardi Show le 15 août dès 19 h 30 au parc Conrad-Blain (615, rue Meigs). Revivez la magie des années 50 et 60 avec le Baby Boomer's Band! En première partie : Marjolaine Morasse. Le camion de rue Croque Thé Bulles sera également sur place.

M. Claude Benjamin

- Mercredis actifs tous les mercredis d'août, de 18 h 45 à 19 h 45, découvrez gratuitement une nouvelle discipline! Voici les prochaines activités :
 - Mercredi 9 août : Défi parcours canin.
 - Mercredi 16 août : Autodéfense urbain.
 - Mercredi 23 août : Cardiomusculation.
 - Mercredi 30 août : Kickboxing.

C'est un rendez-vous au parc Israël-Larochelle.

- La piscine municipale Saint-Bruno fermera le samedi 19 août prochain. Merci à nos étudiants-sauveteurs! Nous leur souhaitons un bon retour en classe et à l'an prochain!



M. Olivier Surprenant

- N'oubliez pas que tous les jeudis jusqu'au 31 août, de 16 h à 20 h, des camions de rue sont au parc du Phénix. Également, Farnham Ale & Lager y offre la vente de rafraîchissements.
- Tous les samedis avant-midi, jusqu'au 30 septembre, de nombreux marchands et artisans sont au rendez-vous au Marché public. D'ailleurs, l'équipe organise une édition spéciale avec un Marché du monde le 26 août prochain. Des Mariachis seront présents pour faire la fiesta. Venez découvrir de nouvelles saveurs du monde! Retrouvez tous les détails sur la page Facebook du Marché public de Farnham.

M. Jean-Yves Boulianne

- Distribution postale du journal Le Farnham. Citoyens de Farnham et de Sainte-Sabine, surveillez l'arrivée du journal municipal dans votre boîte postale la semaine prochaine. Il contiendra également le programme des activités de loisirs. D'ailleurs, les inscriptions auprès des responsables des activités d'automne auront lieu le mercredi 30 août, de 18 h à 20 h, à la Station-Pierre-Bériaud au 313, rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Après avoir éprouvé des difficultés avec le service de collecte de verre, nous vous avisons que les conteneurs sont de nouveau en place et accessibles en tout temps, aux emplacements suivants :
 - Stationnement rue Principale Est - Entre le parc canin et la passerelle des Pionniers.
 - Stationnement du Marché public de la Station-Pierre-Bériaud - Derrière le 313, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le maire termine la séance en mentionnant que, comme ailleurs, la Ville subit les effets de la pénurie de main d'œuvre et demande à la population d'être compréhensive en ce sens.

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 40.

Roxanne Roy Landry, MAP
Directrice générale adjointe
et greffière adjointe

Patrick Melchior
Maire